



POSTULAT

Auteur Michel Sforza (suppl.), UDC, et Marcel Gaspoz, PDCC
Objet Assurer la relève dans l'agriculture
Date 17.11.2017
Numéro 3.0366

Dans l'article intitulé «L'agriculture valaisanne manque d'apprentis» mis en ligne le 16.03.2017 le Nouvelliste met en évidence un recul du nombre d'apprentis en première année à l'école cantonale de l'agriculture de Châteauneuf ce qui n'est pas pour l'heure inquiétant selon le directeur de l'école M. Guy Bianco. Ce qui nous paraît au contraire plus préoccupant c'est que, toujours selon M. Guy Bianco, ils manquent environ 40 apprentis par année pour assurer la relève en Valais.

En l'an 2000 le Valais comptait encore 5401 exploitations agricoles, aujourd'hui il nous en reste plus que le 59% (données de 2015).

Or selon la brochure "Le Valais en chiffre 2016" publiée par l'Office cantonal de statistique et péréquation, le secteur primaire comportait en 2014 l'équivalent de 5'315 places de travail à plein temps, distribuées en 3'289 exploitations. En 2015 le nombre des exploitations a diminué de 98 au total (82 petites exploitations jusqu'à 10 ha SAU), ce situant ainsi à 3'191 tandis que les exploitations à titre principal ont quant à elles en 2015 diminuées de 82 passant de 1'468 à 1'386.

Nous pouvons en déduire que beaucoup d'exploitations familiales disparaissent en raison du manque de relève et que cette dernière se raréfie en grande partie à cause de la baisse d'attractivité et des contraintes administratives et législatives imposés au monde de l'agriculture. Cette tendance est une constante depuis bien des années et cela nonobstant de nombreux efforts faits par la Confédération et le Canton comme les contributions à fond perdu, les prêts sans intérêts, les contributions pour les projets d'agritourisme ou encore la promotion des produits du terroir.

Conclusion

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier et mettre en œuvre des mesures concrètes pour assurer la continuité des exploitations agricoles familiales dans le long terme avec par exemple, en collaboration avec les écoles, la promotion auprès des jeunes des perspectives professionnelles dans le monde agricole, des avantages au niveau de la formation et dans le cadre d'une reconversion professionnelle pour les membres de la famille qui s'engageraient à reprendre l'exploitation familiale et encore des allègements fiscaux lors de la dévolution de l'exploitation à ces derniers.